

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE**

**Date de convocation : 3 février 2023**

**Date d'affichage : 2 février 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_28\_/**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF FÉVRIER**

**Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLICHT, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN**

<b>Absents représentés :</b>	<b>M. GRIMONT</b>	<b>procuration à</b>	<b>S. QUINTYN</b>
	<b>M. LEGOFF</b>		<b>P. QUÉRO</b>
	<b>M. ALOUI</b>		<b>P. DOUWES</b>

**Absents excusés : J. QUEIJO**

**Secrétaire de séance : Patrick QUÉRO** est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

---

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

**VU** la loi de finances pour 2023, précisant les projets destinés à être soutenus,

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 7 février 2023,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'entreprendre des travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal

**20230209\_012**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ par 25 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS** (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN),

**APPROUVE** les travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal.

**SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération.

**DIT** que le coût global de l'opération des travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal est estimé à 2 100 000 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 février 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*  
*Certification exécutoire le*  
*Date d'affichage le*  
*Conseil municipal du 9 février 2023*



Éric GRILLON -  
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2023

Application agréée E-legalite.com